

Le mouvement de protestation contre l'état d'abandon des lycées d'île de France continue, mais les mêmes erreurs se répètent

Le mardi 22 novembre, des élèves de plusieurs lycées du nord des Hauts de Seine ont tenté de bloquer leur établissement. À Gennevilliers, Colombes et Villeneuve-la-Garenne il s'agissait de soutenir les grèves des enseignants contre la fin prévue du dispositif ZEP, à Clichy de réclamer l'embauche d'un cuisinier afin de bénéficier de repas chauds à la cantine, à Suresnes de dénoncer l'absence de chauffage et l'état d'insalubrité du lycée (5 toilettes dont 2 sans verrous pour 1500 élèves). Chacune de ces tentatives a donné lieu à l'intervention de la police et au moins 8 interpellations. Pour la presse qui en a parlé, il s'agit « d'émeutiers lycéens » écerclés, du côté des syndicats de profs qui se sont encore mobilisés le 29 novembre dans le cadre du mouvement « touche pas à ma ZEP », c'est le silence. Pourtant, le lien est clair et urgent à faire. Un communiqué commun des élèves et des profs du lycée Mozart du Blanc-Mesnil du 18 novembre (<https://paris-luttes.info/appel-du-lycee-mozart-blanc-mesnil-7102>) explique que l'abandon est total et les cibles sont donc multiples : l'État qui met fin au dispositif ZEP et renonce donc explicitement à donner les moyens pour lutter contre l'inégalité scolaire, la Région qui organise la suroccupation des locaux et ne fait rien contre leur délabrement, les départements et les mairies qui refusent de continuer à financer les services sociaux de proximité comme les CIO (centre d'orientation et d'information). Il ne suffit pas de réclamer théoriquement que « tous ensemble il faut lutter » pour que profs et élèves se serrent les coudes. Rappelons ce que disait déjà l'an passé un appel de profs mobilisés contre la loi travail : il faut « Stopp(er) la répression qui frappe nos élèves » en s'engageant à faire « la démonstration active et résolue de (notre) solidarité en refusant d'être instrumentalisés pour empêcher nos élèves de manifester » (voir RE 152 et 153).

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

3 et 4 mois de prison avec sursis pour avoir défendu leur emploi !

3 salariés d'Air France, jugés au Tribunal correctionnel de Bobigny, accusés d'avoir arraché la chemise d'un DRH le jour où la direction présentait un plan de licenciement de 2900 personnes, ont écopé de ces peines.

L'État d'urgence en actes

L'État d'urgence s'est installé dans le paysage et ses outils colonisent peu à peu notre quotidien. Derniers exemples en date. Plan Vigipirate renforcé par de nouvelles mesures (plus de 300). De quoi nous habituer à vivre constamment dans la peur d'un attentat, l'état d'urgence pourra être arrêté, la peur et la répression resteront. Quant aux policiers municipaux, ils seront armés, à la demande des syndicats policiers, suite à l'attentat de Nice. Autre décret du gouvernement, paru le 30 octobre, le fichier biométrique des détenteurs de carte d'identité et de passeports, dit TES (Titres Electroniques Sécurisés), rassemblera l'ensemble de la population majeure. Ce fichier pourrait, en dépit des promesses du pouvoir, permettre, à terme, à identifier des milliers de manifestants, ou passants après une simple vidéo.



Délit de solidarité

La vallée de la Roya, entre l'Italie et la France, est un nouveau lieu de passage pour les migrants. Des habitants, confrontés au drame qui se joue là, viennent en aide aux réfugiés de plus en plus nombreux à tenter ces voies de passage alternatives toujours plus dangereuses. Nourriture, hébergement, transport... ils sont la cible de poursuite judiciaire l'État considérant leur aide comme un délit. Ils risquent jusqu'à cinq ans de prison et 30000 euros d'amende. **Le procès reporté de Cédric Herou se tiendra le 4 janvier prochain, un rassemblement est prévu devant le palais de justice de Nice. Le délibéré pour Pierre-Alain Manonni est prévu le 6 janvier.** Le Procureur a requis 6 mois avec sursis... Infos : <http://roya06.unblog.fr/>

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°158 • Décembre 2016

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>
Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

l'État s'acharne et la famille Traoré ne se tait pas

Communiqué de presse du 23 novembre du collectif.

Nous apprenons avec un grand choc ce soir la mise sous mandat de dépôt de nos frères, amis et fils, Youssouf et Bagui Traoré, au vu des faits dont ils sont accusés du 17 novembre dernier, devant la mairie de Beaumont sur Oise. Ayant refusé la comparution immédiate, nous demandons leur libération jusqu'au jugement. Ils seront finalement gardés sous écrou jusqu'au 14 décembre prochain, date de leur jugement. Neuf policiers municipaux portent plainte, les gendarmes de la ville sont témoins. C'est là une bien honteuse machination. Cette orchestration visant à leur criminalisation, nous l'attendions. Nous ne pouvons définir ce jugement que comme un acharnement. Youssouf et Bagui sont accusés « d'outrage, rébellion et violence » sans avoir ne serait ce que provoqué la violence des gendarmes. La police et les gendarmes présents devant la mairie ont gazé les habitants, mais ils n'attendent aucune sanction. Des garanties ont été présentées pour assurer le bon déroulé du jugement, mais rien n'a été entendu. Pour preuve, Youssouf est père d'un enfant en bas âge et travaille dignement pour subvenir aux besoins de sa famille. Il n'a pas d'antécédent. Cette décision d'une grande sévérité n'est pour notre part pas justifiée. Nous

savons aussi que cette criminalisation vient de plus haut que la mairie. Les gendarmes ont tenté d'intimider Bagui en lui disant tout simplement qu'Assa, sa soeur, devait faire profil bas et qu'ils n'appréciaient pas ses prises de paroles : « Dis à ta soeur qu'elle fait trop de bruit ». Ces mots prouvent bien que nous devons faire face à des méthodes indignes de déstabilisations et d'intimidations. Après avoir subi les pressions de la gendarmerie et de la mairie, voilà les pressions judiciaires. Il est clair que nous avons besoin de tous les soutiens. Nous nous organiserons bientôt dans les prochaines semaines et nous vous invitons tous à nous rejoindre. Nous ne reculerons pas sur notre revendication principale, qui est la mise en examen des gendarmes, pour la justice et la vérité pour Adama. Il est certain désormais que notre mobilisation et nos prises de décisions mettent ces institutions en difficulté, d'où cette obstination à vouloir condamner une famille toujours en deuil, en brisant leur cellule familiale. Adama a été tué le 19 juillet lors de son interpellation par les gendarmes de Beaumont sur Oise et nous devons encore nous battre pour obtenir leur mise en examen. Ce soir, Youssouf et Bagui passent leur première nuit en prison.

➤ SUR LE VIF

« Dans une affaire comme celle d'Adama, il faut vouloir s'affronter à l'appareil d'état »

Extraits de l'entretien très complet avec Lassana Traoré à l'initiative du collectif Quartiers libres : <https://quartierslibres.wordpress.com/2016/11/24/dans-une-affaire-comme-celle-dadama-il-faut-vouloir-saffronter-a-lappareil-detat-entretien-avec-lassana-traore/>

« ... Il y a un contexte local à Beaumont qui n'est pas diffère pas de celui qui existe en France. La commune a élu une maire UDI ce qui a coïncidé avec l'arrivée de la gendarmerie à Beaumont. Les gendarmes prenant la place de la police dans le cadre de la réorganisation nationale des territoires police gendarmerie. La maire UDI avait fait de l'intervention des gendarmes et en particulier du PSIG (Peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie) son cheval de bataille lors de son élection. On a eu le droit lors de sa campagne à tous les éléments de langage du sécuritaire « impunité zéro », « zéro tolérance », « reconquérir la tranquillité » ... Elle faisait du PSIG la recette miracle pour régler tous les problèmes de petites délinquances sur la commune. C'est un élément à rappeler, car je crois que la violence déployée par le PSIG dans toutes ses interventions en direction des jeunes ne vient pas de nulle part. Elle correspond à une demande politique qui sur Beaumont a correspondu à l'offre politique de cette maire UDI. Lâcher la bride aux forces de l'ordre, c'était une promesse de campagne.

... C'est les gendarmes sur procès-verbaux qui le diront – ils se mettront à 3 sur son corps pour le menotter. C'est cette technique d'arrestation qui déclenchera l'étouffement d'Adama et sa mort.

... La mort d'Adama n'est pas un malheureux concours de circonstances, mais résulte de l'action codifiée des gendarmes qui ont procédé à son arrestation.

... Cette confrontation avec ce procureur qui parle au nom de l'État français me fera perdre toute confiance dans l'État français pour faire émerger la vérité et me fera porter un regard neuf sur les combats des autres familles touchées elle aussi par des crimes ou des brutalités policières... »

À lire aussi l'interview d'Assa Traoré sur <http://www.bondyblog.fr/> : « la première des violences c'est Adama qui l'a subie », Bagui et Youssouf « sont des prisonniers politiques. »

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

« La mort de Babacar n'est pas un hasard... »

dans le sens où son profil concentre tous les facteurs répertoriés dans les morts par violence policière : il était jeune, noir, en crise mentale, dans un quartier populaire » déclare le collectif Vérité et Justice pour Babacar Gueye (interview sur <http://www.cases-rebelles.org/toutes-a-rennes-le-3-decembre-pour-babacargueye/>). Le 3 décembre 2015, le jeune homme de 27 ans se réveille au milieu de la nuit en pleine crise d'angoisse, il crie et cherche à s'auto-mutiler avec un couteau, l'ami qui l'héberge dans son appartement situé dans le quartier populaire de Maurepas à Rennes, appelle les pompiers, mais ce sont 8 policiers qui débarquent, armés jusqu'aux dents. L'un d'entre eux tire 5 balles sur le haut de son corps. Sa sœur Awa s'interroge encore « je ne comprends pas pourquoi ils l'ont tué au lieu de l'aider » mais ses questions sont restées sans réponse un an plus tard, la procédure est bloquée, aucun juge d'instruction n'a été nommé, par contre 2 flics ont porté plainte contre Babacar pour tentative de meurtre. Ce silence insupportable a été rompu grâce à la marche commémorative qui a eu lieu le 3 décembre au départ du quartier de Maurepas et a rassemblé plus de 400 personnes qu'un important dispositif policier a empêché de pénétrer dans le centre-ville.

justicepourbabacar@gmail.com
www.facebook.com/Collectif-Justice-pour-Babacar-Gueye-226457124387938

L'État condamné à moitié

Le vendredi 25 novembre, le tribunal administratif de Nantes a condamné l'État dans l'affaire concernant Pierre Douillard, mutilé en 2007 par un tir de LBD 40 (voir RE 157). Le jeune homme qui sera indemnisé à hauteur de 48 000 euros en retient trois éléments importants. D'abord l'État est condamné et la dangerosité du LBD40 est reconnue par la justice. En revanche les juges ont opéré un partage de responsabilité à 50 % reprochant au jeune homme de ne pas s'être désolidarisé de la manifestation. « Comme si les blessés et ceux qui leur ont tiré dessus étaient également responsables de leurs préjudices. [...] Il ne s'agit plus de droit, mais bien d'une présomption de culpabilité des victimes de violences policières, et de fait, d'une remise en cause extrêmement préoccupante du droit de manifester » explique Pierre. Et dernier point, notons que les réparations sont évidemment dérisoires. L'État a marchandé déjà en 2012 l'abandon des poursuites pour des sommes bien plus importantes, arrangements que Pierre a refusés. « Dans tous les cas, aucune somme d'argent ne remplace la perte d'un œil. Nous sommes à présent des dizaines de personnes en France à vivre avec des séquelles permanentes causées par la police, à subir ce préjudice jour après jour. »

Infos : <http://27novembre2007.blogspot.fr/>

Procès du policier qui a frappé un lycéen parisien

Il s'est tenu le 10 novembre au tribunal correctionnel de Paris. Les faits se sont déroulés le 24 mars aux abords du lycée Bergson et dans le cadre de la mobilisation contre le projet de loi travail. Salle pleine surtout du côté des bancs des parties civiles. Le lycéen témoigne avec beaucoup de difficulté, encore marqué par les faits et suivi médicalement depuis. La diffusion des images filmées provoque une forte émotion et dément la version du policier qui affirmait avoir été menacé. D'autres vidéos montrent une vision d'ensemble du quartier, on y voit des policiers en civil et casqués traîner sur le sol un jeune tenu par le cou. On apprend que le policier avait fait un premier rapport changé après avoir visionné les images. Son témoignage est assez sidérant : « j'ai voulu le frapper au plexus, mais il a baissé la tête ». En gros, la faute à pas de chance. Délibéré le 23 novembre.



Le procès de Youssouf et Bagui,

accusés « d'outrage, rébellion et violence », aura lieu

le mercredi 14 décembre 2016 au TGI de Pontoise (95),
info : <https://paris.demosphere.eu/rv/51580>

Pétition Stop à l'acharnement ! Libération immédiate de Youssouf et Bagui Traoré

https://secure.avaaz.org/fr/petition/petition_5836ce62824d3/?fh10qlbutm

Le procès de Bobigny

3 policiers comparus pour « violences volontaires » grâce à 7 années de lutte du Collectif du 8 juillet de Montreuil (93), 5 jours de procès, 13 témoins de moralité... procès qui dépassait largement le cas des tireurs de flashball, c'est toute la violence policière et étatique qui a été mis en accusation.

Le procureur a demandé des peines de prison avec sursis, des interdictions professionnelles et de port d'armes. **Le jugement sera rendu le 16 décembre à 9h30 en salle d'Assise numéro 1, Palais de justice, métro : Bobigny-Pablo Picasso. Soyons-y nombreux !** RE reviendra sur le bilan de ce procès exemplaire dans son numéro de janvier 2017

Que vive l'Attiéké !

Le 28 novembre 2016, le centre social auto-organisé et habité Attiéké (31 bd Marcel-Sembat à St-Denis) est passé en procès au tribunal d'instance de Saint-Denis. Nous avons demandé l'application de la trêve hivernale, les propriétaires (la Fédération française de triathlon) s'y sont opposés. La juge nous était hostile. Le délibéré sera rendu le lundi 19 décembre. Quelle que soit la décision, **l'Attiéké appelle à se rassembler devant la mairie de Saint-Denis (métro Basilique, l. 13) le mercredi 21 décembre à 18 h.**